

Commission Locale de l'Eau du SAGE Golfe du Morbihan – Ria d'Étel

Extrait du registre des délibérations

Le 31 mars 2016 à 14h00, la Commission Locale de l'Eau, dûment convoquée le 15 mars, s'est réunie au Lycée de Kerplouz à Auray, sous la présidence de Monsieur Yves BLEUNVEN.

Nombre de membres :

En exercice : 50

Présents : 23

Représentés : 9

Votants : 32

Etaient présents :

Collège des Elus :

BLEUNVEN Yves, Conseiller départemental du Morbihan et Président de la CLE - AUDIC Annie, Vice-Présidente d'Auray Quiberon Terre Atlantique - GASTINE Roland, Vice-président d'Auray Quiberon Terre Atlantique - RIGUIDEL Dominique, Vice-président d'Auray Quiberon Terre Atlantique - LE BODO Pierre, Président de Vannes Agglo - GUERNEVE Michel, Maire de Locqueltas - GOASMAT Bruno, Maire de Belz - EVENO Thierry, représentant du PNR du Golfe du Morbihan - BERTHOLOM Denis, Conseiller départemental du Morbihan - LE TRIONNAIRE Loïc, Conseiller communautaire de Vannes Agglo - CAMUS Patrick, membre du SIAEP Vannes Ouest - LE LEANNEC Pierre, membre du Syndicat d'Eau du Morbihan - PLAT Dominique, Maire de St Armel - PILLET Gérard, Maire de Pluvigner - LE DELEZIR Ronan, Vice-président du Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal - COLLOMB Ludovic, membre du SIAEP de Rhuys - GALLO Anne Conseillère régionale de Bretagne

Collège des usagers, organisations professionnelles et associations :

LE DRESSAY Yves, représentant la CA du Morbihan - LE BERRIGAUD Paul, représentant le CRC Bretagne Sud - SERRE Jacques, Membre de la fédération d'association de la protection de l'environnement du Golfe du Morbihan (FAPEGM) - BURBAN Jean, représentant l'UDAF du Morbihan

Collège de l'Etat et de ses Etablissements publics :

ROGER BUYS Frédérique, représentant la DDTM du Morbihan - SALIN Richard, représentant la MISEN du Morbihan - SIOU Yvon, représentant l'AELB.

Pouvoirs

Collège des Elus :

PIERRE Gérard, Conseiller départemental donne pouvoir à GASTINE Roland - DUMOULIN Jean, Maire d'Auray donne pouvoir à LE DELEZIR Ronan - JAFFRE Lucien, adjoint au Maire de Vannes donne pouvoir à BERTHOLOM Denis - LE QUER Marie Christine, Présidente du SMRE donne pouvoir à GOASMAT Bruno - QUESTEL Yves, Maire de Theix-Noyal donne pouvoir à LE BODO Pierre

Collège des usagers, organisations professionnelles et associations :

ROCHE François, administrateur Eaux et rivières de Bretagne donne pouvoir à SERRE Jacques - CLAUDEL Patrick, Union des Associations de Navigateurs du Morbihan donne pouvoir à BURBAN Jean

Collège de l'Etat et de ses Etablissements publics :

La DREAL Bretagne donne pouvoir à la DDTM (ROGER-BUYS Frédérique) - l'ONEMA donne pouvoir à la MISEN (SALAUN Richard)

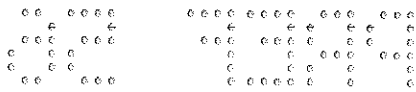
Etaient Excusés

Collège des Elus :

BOULANGER Xavier Pierre, Vice-Président de Vannes Agglo - JAFFRE Lucien, Adjoint au Maire de Vannes - LE BRETON Marie-José, conseillère départementale du Morbihan - LE QUER Marie Christine, Présidente du SMRE - PIERRE Gérard, Conseiller départemental - QUESTEL Yves, Maire de Theix-Noyal

Collège des usagers, organisations professionnelles et associations :

CLAUDEL Patrick, UNAN du Morbihan - ROCHE François, Eau et rivières de Bretagne



Collège de l'Etat et de ses Etablissements publics :

COLL Thibault, représentant la DREAL Bretagne - MlOUX Guy, représentant l'ONEMA

Étaient également présents :

BLONDEL Xavier, Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal - CADORET Lionel, Mairie de Plescop - CHAUVIERE Romain, Chef de service de l'eau CD56 - DANIEL Jérémie, Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal - D'HARDIVILLE Céline, CDPMEM du Morbihan - DESBOIS Pierre, DEA Ville de Vannes - GUEHO Valérie, Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal - JALLIFFIER Pierre, Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal - JEHANNO Françoise, Directrice du Syndicat d'Eau du Morbihan - MORVANT Loïc, CCI du Morbihan - QUEMENER Catherine, Directrice du Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal - RUAUD Pascal, Directeur du SIAEP de Rhuys - VALETTE Béatrice, Conseil régional de Bretagne - VINCENT Véronique, Chambre d'Agriculture du Morbihan

Délibération du 31 mars 2016

CLE – 2016 – 2 : Observatoire des cours d'eau : validation de la méthodologie et validation des inventaires

Le Président lit et développe le rapport suivant :

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne (2016-2021) dans sa disposition 11A-1 confie aux commissions locales de l'eau (CLE) le soin d'identifier les têtes de bassin versant. Ces dernières constituent des lieux privilégiés dans les processus d'épuration de l'eau, contribuent à la régulation des régimes hydrologiques et abritent des habitats d'une grande biodiversité avec une faune et une flore spécifiques.

Au-delà des inventaires, le SDAGE demande aux SAGE de hiérarchiser les têtes de bassin versant en fonction des pressions et de l'état des masses d'eau. Ils définissent des objectifs et des principes de gestion adaptés à la préservation et à la restauration du bon état, pour les secteurs à forts enjeux, déterminés en concertation avec les acteurs du territoire. Des programmes d'actions sont développés précisant les objectifs et les principes de gestion.

En lien avec les maîtres d'ouvrage des inventaires (si différents de la structure porteuse du SAGE) et notamment les syndicats de bassin versant, la structure porteuse du SAGE peut se charger ou accompagner l'administration des données cours d'eau dans un objectif opérationnel (travail technique d'homogénéisation des données sur l'ensemble du territoire du SAGE, bancarisation, diffusion sous réserve de l'autorisation du propriétaire de la donnée, mise à jour,...).

Après en avoir délibéré, la Commission Locale de l'Eau :

→ Valide la méthodologie n° 3 de réalisation des inventaires cours d'eau, basée sur un indice de robustesse de la méthodologie mise en œuvre pour la réalisation de chaque inventaire

→ Donne un avis favorable aux inventaires des cours d'eau du territoire sur la base de l'indice de robustesse de la méthodologie de leur réalisation et leur bancarisation

→ Donne pouvoir au Président pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Copie certifiée conforme,

Le Président

Yves BLEUNVEN

